

Malakoff, le 16 octobre 2013

Décision n° 46/2013 portant délégation de signature

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R 3141-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 29-2013 du 13 septembre 2013 portant création, attributions, et organisation du service du soutien du siège ;

Vu la décision n° 31-2013 du 16 septembre 2013 portant nomination d'un chef de service au siège de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

Art. 1er - Délégation est donnée à M. Franck Guyot, chef du service du soutien du siège, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

1° Les ordres de missions ponctuels pour la France métropolitaine des agents de son service ;

2° Les engagements de dépense sur les lignes budgétaires relevant du service du soutien du siège et les engagements de dépense sur les lignes budgétaires relevant de la direction des systèmes d'information et de la direction du parcours pédagogique et de l'insertion, ce dans la limite de 4 000 € HT ou sans limitation si lesdits engagements découlent d'un marché, ainsi que le visa « bon à payer » sur les factures y afférentes.

Art. 2. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Etablissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

